

**LES APPAREILS DE CHAUFFAGE MAL ENTRETENUS,
LES FUMÉES MAL ÉVACUÉES,
UNE MAUVAISE AÉRATION, PRODUISENT DU**



MONOXYDE DE CARBONE (CO)

Gaz mortel, inodore et invisible

Le CO provoque des maux de tête, des vertiges, une perte de connaissance, un coma, voire un décès.

- ▶ Faites entretenir vos appareils par un professionnel tous les ans.
- ▶ Faites ramoner conduits et cheminées au moins une fois par an.
- ▶ Ne bouchez pas les aérations de votre logement.

EN CAS D'ACCIDENT : AÉRER ET ÉVACUER LES LIEUX, APPELER LES POMPIERS (18) OU LE SAMU (15)

Pour plus d'informations, demandez :
au professionnel qualifié (chauffagiste, plombier...)
à la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de votre département
au Service Communal d'Hygiène et de Santé de votre mairie
au Laboratoire Central de la Préfecture de Police de Paris (pour dpts 75/92/93/94)
ou consultez le site Internet du ministère de la Santé : www.sante.gouv.fr

